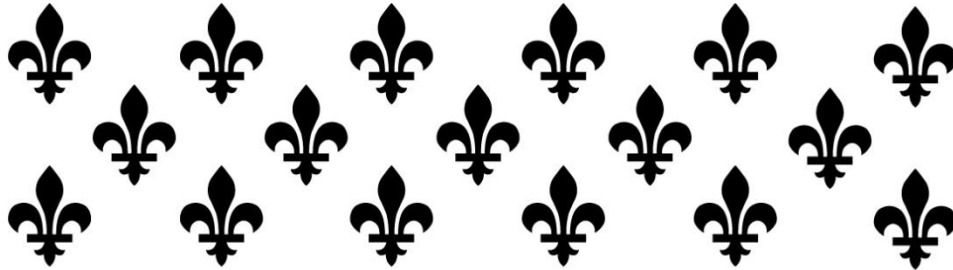


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 15 septembre 2021 — N° 204

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Serge Duchesneau, lauréat du Méritas colombien de l'année.

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. André Spénard, ex-député de l'Assemblée nationale.

Mme David (Marguerite-Bourgeoys) fait une déclaration afin de souligner le 70^e anniversaire de mariage de Mme Lucille et M. Jean-Baptiste Vachon.

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord.

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Clément Allard, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

15 septembre 2021

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Philippe Belley, réalisateur et producteur.

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'organisme La Croisée des chemins.

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de souligner le travail de la Fondation Jérémie-Paradis.

M. Lefebvre (Arthabaska) fait une déclaration afin de souligner le succès du projet Artha-Récolte.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques) fait une déclaration afin d'appuyer la demande d'octroyer le statut de site patrimonial au quartier chinois de Montréal.

À 9 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

15 septembre 2021

Moment de recueillement

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 14 septembre 2021, que lui a adressée M. Eric Lefebvre, whip en chef du gouvernement, l'informant que M. Louis-Charles Thouin, député de Rousseau, a réintégré le caucus du groupe parlementaire formant le gouvernement depuis le 14 septembre 2021;

(Dépôt n° 2719-20210915)

Présentation de projets de loi

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 92 Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1144** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 92.

15 septembre 2021

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel 2020-2021 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;
(Dépôt n° 2720-20210915)

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.
(Dépôt n° 2721-20210915)

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel 2020-2021 de l'Office québécois de la langue française et de la Commission de toponymie.
(Dépôt n° 2722-20210915)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

L'entente administrative de gestion entre la Société du Plan Nord et la ministre de la Culture et des Communications.
(Dépôt n° 2723-20210915)

Puis, il dépose :

La réponse à la question écrite n° 241 concernant l'état d'avancement des travaux du Comité national de transformation du système préhospitalier d'urgence, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 9 juin 2021 par M. Nadeau-Dubois (Gouin);
(Dépôt n° 2724-20210915)

15 septembre 2021

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 11 mai 2021 par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) concernant les modalités encadrant les acquisitions gouvernementales afin de favoriser l'achat local;

(Dépôt n° 2725-20210915)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 25 mai 2021 par Mme Melançon (Verdun) concernant la construction d'une troisième école primaire à L'Île-des-Sœurs.

(Dépôt n° 2726-20210915)

M. le président dépose :

Les tableaux relatifs à la répartition des mesures et des temps de parole pour les déclarations de député, les débats restreints et les débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition.

(Dépôt n° 2727-20210915)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 14 septembre 2021, a procédé à l'étude et à l'approbation du Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'exercice des fonctions de directeur du scrutin, déposé à l'Assemblée nationale le 14 avril 2021

(Dépôt n° 2728-20210915)

15 septembre 2021

Dépôts de pétitions

Mme St-Pierre (Acadie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 18 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la réouverture des emplacements permettant les prestations musicales dans les métros dans le respect des mesures sanitaires en contexte de pandémie.
(Dépôt n° 2729-20210915)

Mme Hivon (Joliette) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 402 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la protection de l'identité de victimes mineures d'actes criminels sur les médias sociaux.
(Dépôt n° 2730-20210915)

Mme Melançon (Verdun) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 954 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'obtention d'un délai pour permettre le développement de 80 places par le CPE Centre Pause Parents-Enfants de Verdun.
(Dépôt n° 2731-20210915)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 106 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la diffusion d'information multilingue sur la vaccination contre la COVID-19;
(Dépôt n° 2732-20210915)

15 septembre 2021

L'extrait d'une pétition, signée par 2 400 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place de mesures visant à freiner la spéculation immobilière résidentielle.

(Dépôt n° 2733-20210915)

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 955 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la désignation du Quartier chinois de Montréal en tant que site patrimonial.

(Dépôt n° 2734-20210915)

Mme Labrie (Sherbrooke), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 190 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'agrandissement du gazoduc Trans Québec et Maritimes dans le cadre du projet GNL Goldboro;

(Dépôt n° 2735-20210915)

L'extrait d'une pétition, signée par 282 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la création d'un fonds en aménagement et urbanisme durable favorisant le transport actif.

(Dépôt n° 2736-20210915)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

15 septembre 2021

Motions sans préavis

Mme Melançon (Verdun), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Perry Mélançon (Gaspé), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la réalisation des recommandations du rapport intitulé *Rebâtir la confiance* et du rapport de la Commission spéciale sur l’exploitation sexuelle des mineurs; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Marissal (Rosemont), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Arseneau, chef du troisième groupe d’opposition, Mme Fournier (Marie-Victorin) M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le temps supplémentaire obligatoire dans le milieu de la santé; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Arseneau, chef du troisième groupe d’opposition, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Marissal (Rosemont), M. Roy (Bonaventure), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant les dépenses du milieu de la santé en main-d’œuvre indépendante; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

15 septembre 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, conjointement avec Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

Considérant l'adoption à l'unanimité par le Conseil des Commissaires de la Commission scolaire English-Montréal de la résolution n° 21-09-01-11, le 1^{er} septembre 2021;

QUE l'Assemblée nationale réitère que les Québécoises et les Québécois forment une nation, qu'il s'agit d'un fait incontestable et maintes fois reconnu;

QU'elle réaffirme que la seule langue officielle du Québec est le français;

QU'elle réitère que la langue française est en déclin au Québec, notamment dans les milieux de travail et les entreprises;

QU'elle rappelle que la protection et la valorisation de la langue française sont des responsabilités historiques du gouvernement du Québec;

QU'elle constitue, à titre de lieu représentant la nation tout entière, le forum démocratique légitime pour élaborer les mesures nécessaires pour assurer l'avenir du français au Québec;

QU'elle insiste sur l'importance d'avoir des débats sereins et respectueux;

QU'elle déplore toute forme de Québec bashing ou de québéco-phobie;

Ainsi, que l'Assemblée nationale dénonce catégoriquement les propos méprisants à l'égard de la nation québécoise soutenus par la Commission scolaire English-Montréal dans cette résolution du 1^{er} septembre 2021.

15 septembre 2021

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1145** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 99, Loi modifiant principalement la Loi sur les produits alimentaires;
 - la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail.
-

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du ministre de la Famille sur sa gestion administrative et ses engagements financiers ainsi que sur le chapitre 2 du rapport d'octobre 2020 du Vérificateur général intitulé « Accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance »; puis en séance publique afin de procéder à l'audition; enfin, en séance de travail afin de déterminer les observations, les conclusions ou les recommandations de la Commission à la suite de cette audition;

15 septembre 2021

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 19, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 30.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Proulx, ministre du Tourisme, propose que le principe du projet de loi n° 100, Loi sur l'hébergement touristique, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 12 h 55, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin de permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 12 h 59.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1146** en annexe)

Pour : **108** Contre : **10** Abstention : **0**

15 septembre 2021

En conséquence, le principe du projet de loi n° 100 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 100 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1147** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

À 13 h 01, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Tanguay (LaFontaine) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance des services de garde éducatifs à l'enfance pour le développement des enfants;

QU'elle demande que l'accès à une place pour un service de garde soit un droit reconnu dans la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, et ce sans conditions, au même titre que le droit à l'éducation prévu dans la Loi sur l'instruction publique.

15 septembre 2021

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 51 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 53 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 23 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 7 minutes 58 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 7 minutes 30 secondes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes par députés. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Lacombe, ministre de la Famille, propose :

QUE la motion du député de LaFontaine soit amendée de la manière suivante :

Au deuxième alinéa, remplacer le mot « soit » par « continue d'être », ajouter les mots « en tenant compte des ressources disponibles et dans le respect de l'organisation des prestataires de services de garde » en retirant les mots « et ce sans conditions, au même titre que le droit à l'éducation prévu dans la Loi sur l'instruction publique ».

Ajouter, après le 2^e alinéa, la phrase suivante : « Qu'elle affirme sa volonté de compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance ».

15 septembre 2021

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance des services de garde éducatifs à l'enfance pour le développement des enfants;

QU'elle demande que l'accès à une place pour un service de garde continue d'être un droit reconnu dans la Loi sur les services éducatifs à l'enfance, en tenant compte des ressources disponibles et dans le respect de l'organisation des prestataires de services de garde.

QU'elle affirme sa volonté de compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Tanguay (LaFontaine) et sur la motion d'amendement de M. Lacombe, ministre de la Famille, sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, Mme Hivon (Joliette), propose :

QUE la motion du député de LaFontaine soit par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant :

« QU'elle exige du gouvernement du Québec qu'il octroie un rattrapage salarial massif aux éducatrices des services de garde éducatifs à la petite enfance, et ce, en 2021. »

15 septembre 2021

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance des services de garde éducatifs à l'enfance pour le développement des enfants;

QU'elle demande que l'accès à une place pour un service de garde soit un droit reconnu dans la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, et ce sans conditions, au même titre que le droit à l'éducation prévu dans la Loi sur l'instruction publique.

QU'elle exige du gouvernement du Québec qu'il octroie un rattrapage salarial massif aux éducatrices des services de garde éducatifs à la petite enfance, et ce, en 2021.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Tanguay (LaFontaine) et sur les motions d'amendement de M. Lacombe, ministre de la Famille, et de Mme Hivon (Joliette), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Tanguay (LaFontaine) refuse la proposition d'amendement de M. Lacombe, ministre de la Famille, et accepte la proposition d'amendement de Mme Hivon (Joliette).

Le débat terminé, est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de Mme Hivon (Joliette); à 17 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin de permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 17 h04.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **1148** en annexe)

Pour : 44 Contre : **72** Abstention : **0**
4107

15 septembre 2021

Est ensuite mise aux voix la motion principale de M. Tanguay (LaFontaine); conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion principale est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **1149** en annexe)

Pour : 44 Contre : **72** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, propose que le principe du projet de loi n° 97, Loi modifiant la Loi sur les normes d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie de certains appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix ; à 17 h 18, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin de permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 17 h 21.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1150** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

4108

15 septembre 2021

En conséquence, le principe du projet de loi n° 97 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 97 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1151** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, ainsi que les amendements transmis par M. Caire, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels, et M. Tanguay (LaFontaine).

Les amendements sont déclarés recevables.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce).

15 septembre 2021

À 18 h 30, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 16 septembre 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

15 septembre 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice :

(Vote n° 1144)

POUR - 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Samson (IND)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

15 septembre 2021

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française :

(Vote n° 1145)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	

15 septembre 2021

Sur la motion de Mme Proulx, ministre du Tourisme :

(Vote n° 1146)

POUR - 108

Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (IND)
(Prévost)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellette (IND)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
David (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

CONTRE - 10

Dorion (QS)	Labrie (QS)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Massé (QS)	
Ghazal (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	

15 septembre 2021

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 1147)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

15 septembre 2021

Sur la motion d'amendement de Mme Hivon (Joliette) :

(Vote n° 1148)

POUR - 44

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Marissal (QS)	Robitaille (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Massé (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tanguay (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Richard (PQ)	
Dorion (QS)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)	

CONTRE - 72

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup- Témiscouata)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

15 septembre 2021

Sur la motion principale de M. Tanguay (LaFontaine) :

(Vote n° 1149)

(Identique au vote n° 1148)

15 septembre 2021

Sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles :

(Vote n° 1150)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	

15 septembre 2021

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 1151)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup- Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	